

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2016

---

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3748)

Adopté

## AMENDEMENT

N° CD103

présenté par  
Mme Gaillard, rapporteure

-----

### ARTICLE 72 BIS AA

Supprimer l'alinéa 6.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Un décret d'application n'est pas nécessaire à la mise en œuvre de cet article.